

# Spécimen

Merci de remplir cet imprimé au stylo noir et de l'envoyer à la Caf daté, complété et signé **avant le 20 décembre 2024**.

## Les bénéficiaires

→ À compléter par l'allocataire

1. La nature de l'activité

2. Le montant total de la dépense : ,  euros

3. Numéro allocataire :

### 4. Date et signature

Date :

Signature :

### 5. Coordonnées organisme(s) → À compléter par le ou les organisme(s)

Nom organisme :

Cochez la case correspondante  mairie  association  autre

N° Organisme Caf 93\* :

Date :

Cachet :

Nom organisme :

Cochez la case correspondante  mairie  association  autre

N° Organisme Caf 93\* :

Date :

Cachet :



## Les bénéficiaires

Le Pass'sports-loisirs vous est adressé car **votre quotient familial au mois de mai 2024 était inférieur ou égal à 700 euros**.  
Un Pass'sports-loisirs est attribué pour chacun de vos enfants **nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2021**.

## Les activités concernées

→ activités sportives, artistiques, scientifiques et multimédias  
→ achat de matériel indispensable à l'activité (en complément)

**Attention** : le Pass'sports-loisirs ne peut pas être utilisé pour les Aish, les séjours vacances, les voyages, les séjours scolaires et les cours de langue.

## L'utilisation

Le Pass'sports-loisirs est valable **jusqu'au 31 décembre 2024**.

Pour être remboursé, vous devez le renvoyer, complété, daté et signé, **avant le 20 décembre 2024**.

Le Pass'sports-loisirs est cumulable avec le Pass Sport pour une inscription dans une association sportive.

## Le montant

Le remboursement du Pass'sports-loisirs est compris entre **30 euros minimum et 110 euros maximum**.

**Les aides financières seront accordées dans la limite des fonds disponibles.**

## Comment compléter votre Pass'sports-loisirs ?

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>1</b></p>  <p>Complétez la nature de l'activité pratiquée par votre enfant.</p> | <p><b>4</b></p>  <p>Datez et signez.</p>   |
| <p><b>2</b></p>  <p>Indiquez ce que vous avez payé.</p>                               | <p><b>5</b></p>  <p>Le responsable de l'activité complète sa partie et met son tampon.</p>   |
| <p><b>3</b></p>  <p>Indiquez votre numéro allocataire.</p>                            | <p><b>6</b></p>  <p>Envoyez le Pass'sports-loisirs sous enveloppe timbrée <b>avant le 20 décembre 2024</b>, sans le découper à l'adresse suivante :<br/>Caf de la Seine-Saint-Denis,<br/>93024 Bobigny cedex</p> |

## Pour en savoir plus

→ par internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) "Ma Caf"

### FRAUDES

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations (art. 554.1 du code de la Sécurité sociale).  
L'organisme débiteur des prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (art. L. 583.3 du code de la Sécurité sociale).